



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

**Procès-Verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, tenue le **lundi 10 mars 2025**, à **19 h 30**, à la salle municipale de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, sise au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine.

**Sont présent(e)s :** madame Ginette Gauvin, mairesse  
monsieur Daniel Bouchard, conseiller  
monsieur Daniel Choquette, conseiller  
monsieur Patrick Vizien, conseiller  
monsieur René Poirier, conseiller  
monsieur René-Carl Martin, conseiller

**Sont absent(e)s :** madame Christine Gougeon, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Gauvin.

Est également présente : Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière.

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Condoléances à l'occasion du décès de monsieur Éric St-Pierre — Fondation Mira
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025
4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. SUIVI DES DEMANDES CITOYENNES
6. LÉGISLATION
  - 6.1. Autres règlements en provenance d'autres municipalités
    - 6.1.1. Projet de loi 81 : *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement* — Information
    - 6.1.2. Projet de loi 86 : *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité* — Information et demande d'appui
    - 6.1.3. Achat local et imposition de tarifs — Information
    - 6.1.4. Projet de loi 93 — Atteinte à l'autonomie municipale — Information
    - 6.1.5. Règlement sur la formation des élu(e)s — Information
  - 6.2. Eaux pluviales — Redevances — Pouvoir de prélever — Information
7. ADMINISTRATION
  - 7.1. Rapport financier — Dépôt
  - 7.2. Approbation des comptes à payer
  - 7.3. Suivi et contrôle budgétaire
  - 7.4. Ressources humaines



- 7.4.1. Démission de l'employé numéro 989 — Service de sécurité des incendies (SSI)
- 7.4.2. Postes de pompier(-ière)s — Embauches
- 7.4.3. Emplois d'été — Embauches — Information
- 7.4.4. Inspecteur(-trice) en bâtiment et en environnement — Embauche
- 7.5. Conseiller n° 1 — Formation obligatoire — Confirmation de suivi
- 7.6. Salle municipale — Liste des locations février et mars 2025
- 7.7. Comptes de taxes — Transmission — Information
- 7.8. SOMUM — Renouvellement 2025 — Autorisation
- 7.9. Cour municipale — Dépôt des remises 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024
- 7.10. Vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier — Autorisation de dépôt de dossiers à la MRC des Maskoutains
- 7.11. ARTM — Tarification 2025 — Appui à la Municipalité de Sainte-Madeleine
- 7.12. MADA — Renouvellement de la politique — Aide financière obtenue
- 7.13. Réseau Internet Maskoutain et Commission scolaire de Saint-Hyacinthe — Desserte fibre optique — Terminaison — Dénonciation
- 7.14. Municipalité de Saint-Barnabé-Sud — Demande d'appui — Position
- 7.15. Élections municipales — Rencontre de sensibilisation et d'information sur le rôle d'élu(e) — Invitation
- 7.16. Élections municipales — Vote par correspondance
- 7.17. Municipalités plus inclusives — Intérêt à la démarche
- 7.18. Société d'habitation du Québec — Suspension des programmes — Information
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 8.1. Feu vert clignotant — Positionnement — Pompier(-ière)s et premier(-ière)s répondant(e)s
- 9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 10.1. Liste des permis délivrés en février 2025
  - 10.2. Rapport des indicateurs de performance du mois de février 2025
  - 10.3. Consigne élargie depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025 — Information
  - 10.4. MRC des Maskoutains — *Plan climat* — Convention d'aide financière — Information
  - 10.5. Ville de Saint-Hyacinthe et MRC des Maskoutains — Refus de la désignation de la zone d'innovation en agroalimentaire — Information
  - 10.6. Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste — Émondage — Avis
  - 10.7. Partenaire de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire — Invitation — 27 mars
  - 10.8. Plan de développement de la zone agricole — MRC des Maskoutains — Invitation
  - 10.9. MRC des Maskoutains — Service d'ingénierie pour dimensionnement des ponceaux — Rappel
  - 10.10. Loi sur l'encadrement des chiens dangereux — Rapport 2024 — Dépôt
- 11. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES
  - 11.1. MRC des Maskoutains — Intervention en itinérance — Devoir collectif — Appui
  - 11.2. *Popote roulante* — Offre de services
  - 11.3. Impôts 2024 — Clinique d'aide — Information



- 11.4. Comité Logemen'mêle — Portes ouvertes — 20 mars 2025 - 16 h — Invitation
- 11.5. Loisirs — Informations diverses
- 11.6. Entretien des terrains de soccer — Contrat 2025 — Octroi
- 12. DOSSIERS DIVERS
  - 12.1. Organismes du milieu — Demande de soutien financier 2025 — Autorisation de versement
  - 12.2. Fondation Mira — Collecte de sang — Information
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine siège à la séance ordinaire du lundi 10 mars 2025, en présentiel et en présence du public.

Les membres du conseil mentionnés ci-haut sont présents et la séance sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité dans les vingt-quatre heures de la séance. Chaque personne s'identifie individuellement. Assiste également à la séance la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette.

La mairesse, madame Ginette Gauvin, déclare la séance ordinaire du conseil municipal, de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, du 10 mars 2025, ouverte à 19 h 30.

Sept (7) membres de la communauté sont présents.

### 1.1. Condoléances à l'occasion du décès de monsieur Éric St-Pierre — Fondation Mira

Les membres du conseil municipal offrent leurs plus sincères condoléances aux membres de la famille et aux collègues de travail à l'occasion du décès de monsieur Éric St-Pierre, fondateur de MIRA. Grâce à ce visionnaire, la Fondation Mira a offert gratuitement plus de 4 000 chiens à des personnes dans le besoin et ce n'est pas terminé. Une belle réussite pour un homme qui a travaillé fort pour aider son prochain.

## 2025-03-049 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Patrick Vizien

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :



**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2025-03-050

#### **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025**

**CONSIDÉRANT** le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 déposé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 tel que rédigé.

**D'AUTORISER** la signature dudit procès-verbal par les personnes habilitées à ce faire.

**ADOPTÉE**

### **4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport de la correspondance reçue depuis le dernier conseil. Elle attire l'attention des élues et élus et de la population sur certaines correspondances.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **5. SUIVI DES DEMANDES CITOYENNES**

Aucune demande n'est présentée aux membres du conseil.

### **6. LÉGISLATION**

#### **6.1. Autres règlements en provenance d'autres municipalités**

##### **6.1.1. Projet de loi 81 : *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement* — Information**



La directrice générale, greffière-trésorière, dépose des informations en lien avec le projet de loi 81 modifiant diverses dispositions en matière d'environnement.

Ce projet de loi est une avancée significative pour la protection de l'environnement, car il permettra aux municipalités de réglementer en matière environnementale sans avoir à demander l'approbation du ministre de l'Environnement. Présentement, les municipalités doivent obtenir cette approbation, même lorsque leurs règlements sont plus stricts ou complémentaires aux normes provinciales.

Il réduira de plus le risque de poursuites judiciaires tout en allégeant le fardeau administratif des municipalités souhaitant adopter des normes environnementales et climatiques plus ambitieuses.

Le tout est soumis à titre d'information.

**6.1.2.       Projet de loi 86 : *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité* — Information et demande d'appui**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose des documents supplémentaires d'information en lien avec le projet de loi 86 visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité.

Le tout est soumis à titre d'information.

**6.1.3.       Achat local et imposition de tarifs — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose de l'information en lien avec ce sujet notamment un règlement adopté par l'Assemblée nationale et en vigueur depuis le 6 mars 2025 incitant les municipalités à favoriser les achats et les soumissionnaires en provenance du Québec et/ou d'un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable lors de l'octroi de leurs contrats.

Le tout est soumis à titre d'information.

**6.1.4.       Projet de loi 93 — *Atteinte à l'autonomie municipale* — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose de l'information en lien avec le projet de loi 93 intitulé *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*.

Ce projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale et aux efforts de préservation de la nature et de la lutte contre les changements climatiques.



Le tout est soumis à titre d'information.

#### **6.1.5. Règlement sur la formation des élu(e)s — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le projet de règlement sur la formation des élu(e)s municipaux. Ce projet de règlement prévoit les formations que devront suivre les élu(e)s pour assurer le respect de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités.

Il s'agit d'une demande formulée depuis des années afin que chacun(e) connaisse son rôle et puisse contribuer, dans les limites de leurs pouvoirs et en toute connaissance de cause, à une saine gestion de la municipalité qu'il représente.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **6.2. Eaux pluviales — Redevances — Pouvoir de prélever — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose aux élu(e)s municipaux un article portant sur le pouvoir pour les municipalités de percevoir des redevances pour assumer les dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales sur son territoire.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **7. ADMINISTRATION**

#### **7.1. Rapport financier — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport mensuel financier de la Municipalité. Le tout est soumis à titre de suivi des finances aux membres du conseil.

2025-03-051

#### **7.2. Approbation des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer soumise aux membres du conseil d'une somme de 243 799,82 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René-Carl Martin

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :



**D'ADOPTER** la liste des comptes à payer, totalisant une somme de 243 799,82 \$, afin de payer les fournisseurs.

La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements, déléguant au directeur général et au directeur du Service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**ADOPTÉE**

2025-03-052

### 7.3. Suivi et contrôle budgétaire

**CONSIDÉRANT** les obligations du règlement numéro 12-407 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement permet aux élu·es et aux élus de s'assurer d'une surveillance et d'une analyse budgétaire de rigueur ;

**CONSIDÉRANT** le suivi budgétaire déposé par la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Patrick Vizien

**APPUYÉ DE** : Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le contenu du rapport tel que présenté. Ledit rapport fait état des dépassements budgétaires constatés sur différents postes. Par ailleurs, le budget total est toujours respecté.

**ADOPTÉE**

### 7.4. Ressources humaines

#### 7.4.1. Démission de l'employé numéro 989 — Service de sécurité des incendies (SSI)

Les membres du conseil municipal prennent acte de la démission de l'employé numéro 989 du Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine en raison d'un manque de disponibilités et d'un déménagement.

2025-03-053

#### 7.4.2. Postes de pompier(-ière)s — Embauches



**CONSIDÉRANT** le processus continu d'embauche en cours au sein du Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues récemment ;

**CONSIDÉRANT** les entrevues et les examens physiques tenus ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**D'EMBAUCHER** madame Katherine Turgeon et monsieur Dimitri Platerrier à titre de pompière et de pompier en date du 11 mars 2025.

**D'EMBAUCHER** madame Océanne Genest et monsieur Maxime Ebacher-Charrette à titre de pompière et de pompier à former en date du 18 mars 2025.

Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des pompières et pompiers de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine.

Une période de probation est applicable en conformité avec cette convention.

**ADOPTÉE**

#### **7.4.3. Emplois d'été — Embauches — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que les emplois d'été sont comblés. Il ne manque que quelques arbitres pour le soccer. Les employé(e)s saisonniers sont embauchés en conformité avec les grilles salariales applicables et adoptées par les membres du conseil municipal.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-03-054

#### **7.4.4. Inspecteur(-trice) en bâtiment et en environnement — Embauche**

**CONSIDÉRANT** le départ de l'inspecteur en bâtiment et l'ouverture de poste effectuée conformément à la résolution 2024-09-190 adoptée le 16 septembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues ;

**CONSIDÉRANT** les entrevues tenues en collaboration avec la direction générale de Saint-Barnabé-Sud ;



**CONSIDÉRANT** la recommandation formulée par la directrice générale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**D'EMBAUCHER** madame Annie Chamberland à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Cette employée bénéficiera des conditions de travail édictées à la *Politique révisée des conditions générales d'emploi et la rémunération du personnel de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine*.

Ses conditions salariales seront celles du poste concerné à la grille salariale 2025, échelon 4.

Une période de probation de six (6) mois est applicable.

L'entrée en poste se fera le 24 mars 2025 et l'employée bénéficiera, dès 2026, de trois (3) semaines annuelles de vacances.

**QUE** cette dernière soit responsable des fonctions suivantes :

- Fonctionnaire responsable des règlements d'urbanisme ;
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q.-2, r.1.3) ; à titre de personne désignée pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les « clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts » sur tout le territoire de la municipalité ;
- Fonctionnaire responsable des branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
- Fonctionnaire responsable de l'application du (Q.-2, r.22) — Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

**DE DÉSIGNER**, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, madame Annie Chamberland, inspectrice municipale, pour agir à titre d'inspectrice régionale adjointe sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains.

**DE DÉSIGNER** madame Annie Chamberland, à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats exigés en vertu des règlements d'urbanisme de la Municipalité, inspectrice adjointe responsable de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 24-648 relatif aux éoliennes de la MRC des Maskoutains, dans les limites des devoirs et pouvoirs prévus à ce règlement, et consent sa nomination à ce titre par le conseil de la MRC des Maskoutains

**DE CONFIRMER** que la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette, bénéficie des mêmes désignations et pouvoirs aux fins



d'accompagnement et/ou de remplacement de l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

**ADOPTÉE**

**7.5. Conseiller n° 1 — Formation obligatoire — Confirmation de suivi**

La directrice générale, greffière-trésorière, confirme que, à la suite de son élection, monsieur Daniel Bouchard, conseiller, a suivi la formation obligatoire en éthique et déontologie. Il a également suivi la formation *Rôles et responsabilités des élu(e)s*.

Le tout est soumis à titre d'information.

**7.6. Salle municipale — Liste des locations février et mars 2025**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le tableau des locations de la salle pour le mois de février 2025 de même que des locations prévues pour le mois de mars 2025.

Le tout est soumis à titre d'information.

Monsieur Daniel Bouchard, conseiller, indique qu'il est très satisfait des listes qui sont fournies. Le tout est conforme à ses attentes.

**7.7. Comptes de taxes — Transmission — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe la population que les comptes de taxes municipales ont été postés le 26 février 2025. Le premier versement sera payable le 27 mars 2025. Vérifiez bien vos matricules si vous payez par le biais de votre institution financière.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-03-055

**7.8. SOMUM — Renouvellement 2025 — Autorisation**

**CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement de SOMUM pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité étudie actuellement la possibilité de se joindre au service d'alertes offert en collaboration avec la FQM ;

**CONSIDÉRANT QUE** des vérifications sont toujours en cours et que la Municipalité doit maintenir un service d'alertes pendant ces vérifications ;



**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat d'alertes municipales, avec SOMUM, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, d'une somme de 3 339,21 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**7.9. Cour municipale — Dépôt des remises 1er octobre au 31 décembre 2024**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a reçu un virement bancaire de 5 280 \$ à titre de remboursement des amendes perçues pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 31 décembre 2024. Vingt-trois (23) dossiers ont été traités pendant cette période.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-03-056

**7.10. Vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier — Autorisation de dépôt de dossiers à la MRC des Maskoutains**

**CONSIDÉRANT** la liste des dossiers à transmettre pour mise en vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier, déposée lors de la présente séance, et pour laquelle, la directrice générale, greffière-trésorière, effectue actuellement des démarches pour recouvrer les montants dus ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette liste comprenait en décembre vingt-deux (22) dossiers potentiels ;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure de la MRC des Maskoutains commence en mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il reste encore cinq (5) dossiers pour lesquels aucune entente de paiement n'a été conclue ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**DE CONFIRMER** l'autorisation donnée à la directrice générale, greffière-trésorière, de procéder au recouvrement des impôts fonciers impayés en transmettant à la MRC des Maskoutains les dossiers mentionnés sur la liste.



Un dernier appel sera fait à chaque propriétaire pour tenter de régler le tout.

**ADOPTÉE**

2025-03-057

**7.11. ARTM — Tarification 2025 — Appui à la Municipalité de Sainte-Madeleine**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-02-19 adoptée par le Village de Sainte-Madeleine autorisant le paiement de la contribution municipale à l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution demande de revoir les principes d'établissement des quotes-parts pour tenir compte des services reçus ;

**CONSIDÉRANT QU'**effectivement les coûts de ce service augmentent annuellement de façon importante ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est heureuse d'avoir ce service pour ses citoyennes et citoyens, mais aimerait comprendre l'établissement de sa quote-part puisqu'à elles seules, les municipalités de Sainte-Madeleine et de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine paient pour 2025, une contribution de 661 668,25 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** la Municipalité du village de Sainte-Madeleine.

**DE DEMANDER** une rencontre avec l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) pour voir comment est établie la facturation des contributions et pour s'assurer que les contributions sont conséquentes avec les services fournis.

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'intervenir afin de modérer les hausses de coûts importantes des services de transport collectif, soit par l'ajout d'aide financière, soit par l'établissement d'un plafond d'augmentation annuelle, afin de faire en sorte que l'utilisateur-payeur soit incité à utiliser ces services comme le souhaite le gouvernement.

**ADOPTÉE**

**7.12. MADA — Renouvellement de la politique — Aide financière obtenue**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que la Municipalité a obtenu une aide financière de 10 500 \$ pour établir et renouveler sa politique *Municipalité, amie des aîné(e)s*.

Le projet de renouvellement débutera sous peu.



Le tout est soumis à titre d'information.

2025-03-058

**7.13. Réseau Internet Maskoutain et Commission scolaire de Saint-Hyacinthe — Desserte fibre optique — Terminaison — Dénonciation**

**CONSIDÉRANT** le réseau de fibre optique mis en place par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, en vertu d'une entente conclue le 26 octobre 2001 avec Cooptel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Maskoutains et toutes ses municipalités membres ont reconnu l'importance d'être partie au projet *Villages branchés du Québec* pour l'implantation d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC visant à desservir les bâtiments municipaux ainsi que le siège social de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE**, en vertu d'une entente intermunicipale signée le 17 mai 2004, toutes les municipalités locales ont délégué à la MRC des Maskoutains les pouvoirs requis pour conclure en leur nom une entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, entente qui a effectivement été signée par la suite le 15 juin 2004, de sorte que la MRC et toutes les municipalités locales ont pu, depuis ce temps, être desservies par le réseau de fibre optique mis en place par la Commission scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE**, à la suite de l'entrée en vigueur du *Programme Communautés rurales branchées* en date du 1<sup>er</sup> avril 2009, la MRC et ses municipalités ont souhaité profiter de ce programme pour permettre aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural d'avoir accès à un service Internet haute vitesse ;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle entente intermunicipale est intervenue en mai 2010 visant à modifier l'entente du 17 mai 2004, de manière à permettre à la MRC de signer les ententes appropriées pour profiter du *Programme Communautés rurales branchées* ;

**CONSIDÉRANT QUE**, en conséquence, une entente tripartite a été signée le 21 juin 2010 entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et Réseau Internet Maskoutain (RIM) ;

**CONSIDÉRANT QUE**, en vertu de cette entente, RIM s'est vu céder tous les droits appropriés en matière d'utilisation d'une partie des fibres optiques du réseau de Cooptel afin d'offrir aux particuliers, aux organismes et aux entreprises du territoire de la MRC, l'opportunité d'avoir accès à un service Internet haute vitesse de qualité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les nombreuses ententes en vigueur viennent à échéance le 26 octobre 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Maskoutains et chacune de ses municipalités doivent déterminer comment elles entendent être desservies dans le futur en matière de services Internet et de téléphonie ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour sa part, Réseau Internet Maskoutain a globalement rempli la mission pour laquelle cet OBNL a été constitué à l'époque, sur l'initiative de la MRC, de sorte que RIM a déjà mis fin aux services offerts en matière d'Internet



haute vitesse et a aussi entrepris la liquidation de ses équipements et infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QUE** les réseaux de desserte Internet sont maintenant existants sur l'ensemble du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine avait déjà manifesté son souhait de ne pas renouveler ces ententes à leur échéance par l'adoption des résolutions 2024-06-133 et 2024-11-250 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**DE RÉITÉRER** le positionnement de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine de ne pas renouveler ces ententes à leurs échéances.

**DE DÉNONCER** toutes les ententes auxquelles la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est partie, particulièrement les ententes intermunicipales dont il est question dans le préambule qui précède et de donner avis de cette dénonciation au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, à Cooptel, à la MRC des Maskoutains, aux autres municipalités membres de la MRC et à Réseau Internet Maskoutain (RIM).

**DE REMERCIER** ces partenaires pour la mise en place de cette solution, à l'époque innovatrice, qui a permis aux municipalités de la MRC des Maskoutains d'être desservies par la fibre optique à coûts abordables.

**ADOPTÉE**

2025-03-059

#### 7.14. Municipalité de Saint-Barnabé-Sud — Demande d'appui — Position

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-02-221 adoptée par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud demandant la mise en place de mesures permettant de soutenir les fonctionnaires, les employé(e)s municipaux et les résident(e)s des municipalités lorsque des conflits importants entre l'organisation municipale et des citoyen(ne)s surviennent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement demande aux fonctionnaires et employé(e)s municipaux d'appliquer, en son nom, plusieurs lois qui peuvent conduire à de tels conflits ;

**CONSIDÉRANT QUE**, lorsque le conflit prend une ampleur telle que celle vécue à Saint-Barnabé-Sud, il est important que des mesures soient rapidement mises en place pour assurer la sécurité des fonctionnaires, des employé(e)s municipaux et des citoyen(ne)s ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est incompréhensible, si le statut d'immigrant du citoyen de Saint-Barnabé-Sud n'est pas régularisé, que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne prenne pas des mesures rapidement pour gérer le statut de ce citoyen ;



**CONSIDÉRANT QU'**il faut envoyer un message fort voulant que la société québécoise ne tolère pas de telle situation, laquelle est totalement démesurée et illégale à plusieurs égards ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**D'APPUYER** la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud dans sa démarche.

**DE DEMANDER** la mise en place de mesures automatiques de protection des fonctionnaires et employé(e)s municipaux lors de litiges municipaux démesurés.

**DE DEMANDER QUE** le statut d'immigrant du citoyen fautif soit clarifié rapidement ou à défaut, que les mesures d'expulsion prévues à la loi soient appliquées.

**ADOPTÉE**

Monsieur René-Carl Martin, conseiller, explique le dossier aux citoyen(ne)s.

#### **7.15. Élections municipales — Rencontre de sensibilisation et d'information sur le rôle d'élu(e) — Invitation**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe la population que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec — MAMH invite ceux et celles qui souhaitent se présenter aux élections municipales 2025 à participer aux séances d'information régionales en ligne qui se tiendront, pour la Montérégie, les :

- 12 mars, 18 h 30
- 15 mars, 10 h
- 18 mars, 18 h 30
- 13 mai, 18 h 30
- 21 mai, 18 h 30
- 24 mai, 10 h

Pour plus d'informations et/ou pour vous inscrire, veuillez consulter le site du MAMH, le bulletin municipal ou la page Facebook de la Municipalité.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-03-060

#### **7.16. Élections municipales — Vote par correspondance**

**CONSIDÉRANT** les élections municipales qui se tiendront le 2 novembre 2025, à la salle municipale sise au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil peuvent utiliser la méthode de votation par correspondance, laquelle est optionnelle ;



**CONSIDÉRANT QU'**une journée de vote par anticipation se tiendra le 26 octobre 2025, à la salle municipale, et que trois (3) journées de vote par anticipation se tiendront au bureau de la Municipalité les 27, 28 et 29 octobre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les gens auront plusieurs possibilités d'exercer leur droit de vote en toute neutralité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Patrick Vizien

**APPUYÉ DE :** Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**DE NE PAS OFFRIR** le vote par correspondance lors des élections 2025.

**ADOPTÉE**

2025-03-061

**7.17. Municipalités plus inclusives — Intérêt à la démarche**

**CONSIDÉRANT** la demande de MIC+ Montérégie de souscrire la certification de municipalités inclusives aux communautés LGBT + du Conseil québécois LGBT ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine se considère déjà une municipalité inclusive ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs mesures sont déjà en place pour démontrer notre inclusivité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Patrick Vizien

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**DE SE TENIR** à l'affut de la démarche et de continuer à appliquer nos règles d'inclusion sans pour autant obtenir la certification.

**ADOPTÉE**

**7.18. Société d'habitation du Québec — Suspension des programmes — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la Société d'habitation du Québec a suspendu plusieurs programmes.

Des décisions seront prises à la suite de la présentation du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec.

Il en est de même pour plusieurs programmes de subvention gouvernementale.



Le tout est soumis à titre d'information.

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2025-03-062

### 8.1. Feu vert clignotant — Positionnement — Pompier(-ière)s et premier(-ière)s répondant(e)s

**CONSIDÉRANT** les résolutions reçues de plusieurs municipalités demandant que les premier(-ière)s répondant(e)s puissent, en vertu de la Loi, bénéficier de feux verts clignotants sur leurs véhicules ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont autorisé le directeur du Service de sécurité des incendies à utiliser le feu vert clignotant sur son véhicule, mais qu'ils n'ont pas l'intention, pour l'instant, d'utiliser d'autres postes à ces fins ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**DE MAINTENIR** la position déjà exprimée voulant que seul le directeur du Service de sécurité des incendies soit autorisé à munir son véhicule personnel d'un feu vert clignotant.

**ADOPTÉE**

## 9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

Il n'y a aucun point à l'ordre du jour.

## 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 10.1. Liste des permis délivrés en février 2025

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport mensuel des permis délivrés pour le mois de février 2025. Deux (2) permis ont été délivrés pour une valeur de 64 000 \$.

Aucun permis de lotissement n'a été délivré.

Le tout est soumis à titre d'information.

### 10.2. Rapport des indicateurs de performance du mois de février 2025



La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport des indicateurs de performance des requêtes déposées au bureau municipal au mois de février 2025.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **10.3. Consigne élargie depuis le 1er mars 2025 — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, rappelle que la consigne s'est élargie depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025. Plusieurs publicités sont faites à ce sujet. Elle invite les citoyen(ne)s à prendre connaissance des changements et à les appliquer.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **10.4. MRC des Maskoutains — Plan climat — Convention d'aide financière — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe la population et les membres du conseil que la MRC des Maskoutains a obtenu une aide financière de 1 440 980 \$ pour l'élaboration d'un Plan climat et la mise en œuvre de projets issus de ce plan. Le Plan climat sera effectué sur l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains et chaque municipalité sera invitée à contribuer à la réalisation de ce plan.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **10.5. Ville de Saint-Hyacinthe et MRC des Maskoutains — Refus de la désignation de la zone d'innovation en agroalimentaire — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que le gouvernement du Québec a refusé la désignation d'une zone d'innovation agroalimentaire à Saint-Hyacinthe.

Elle invite les élu(e)s à prendre connaissance des différentes publications à ce titre.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **10.6. Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste — Émondage — Avis**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste procède présentement à la réalisation de son programme d'entretien d'émondage et d'élagage des arbres à proximité du réseau électrique.

Le tout est soumis à titre d'information.



#### **10.7. Partenaire de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire — Invitation — 27 mars**

Les membres du conseil municipal et de l'administration municipale sont conviés à la deuxième rencontre de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire (UNESCO) le jeudi 27 mars, de 8 h à 10 h 30, au manoir Rouville Campbell.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.8. Plan de développement de la zone agricole — MRC des Maskoutains — Invitation**

La MRC des Maskoutains invite les membres du conseil, le personnel de la Municipalité et les citoyen(ne)s à participer au 3<sup>e</sup> forum de discussion portant sur la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole. Le dernier plan datait de 2015. La finalité de cette démarche est de favoriser et d'optimiser l'utilisation de la zone agricole dans le respect de l'environnement et des principes de développement durable.

Ce 3<sup>e</sup> forum se tiendra le mercredi 12 mars 2025, à 18 h 30, au Centre aquatique Desjardins de Saint-Hyacinthe.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.9. MRC des Maskoutains — Service d'ingénierie pour dimensionnement des ponceaux — Rappel**

La directrice générale, greffière-trésorière, rappelle à la population que la MRC des Maskoutains offre les services d'ingénierie pour le dimensionnement et la préparation des plans requis pour tout remplacement de ponceau.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.10. Loi sur l'encadrement des chiens dangereux — Rapport 2024 — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose son rapport annuel 2024 en vertu du *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **11. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**



2025-03-063

### 11.1. MRC des Maskoutains — Intervention en itinérance — Devoir collectif — Appui

**CONSIDÉRANT** la tenue des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec qui se sont déroulés du 27 au 29 novembre 2024 et qui avaient pour objectif de traiter de la problématique de l'itinérance au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés ;

**CONSIDÉRANT** le contexte de la crise du logement sur notre territoire et du *leadership* que la MRC et les municipalités qui la composent veulent exercer en habitation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et, devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance ;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains qui, de par sa mission, place la famille et le développement social au cœur de ses préoccupations et de ses décisions, établit un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures qui favoriseront le mieux-être des familles qui auront un impact positif sur leur santé et leur qualité de vie ;

**CONSIDÉRANT** la Politique de la famille adoptée par la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière ;

**CONSIDÉRANT QU'**une vision commune, qui privilégie la prévention de l'itinérance, engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'APPUYER** la Déclaration commune, en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.



ADOPTÉE

### 11.2. *Popote roulante* — Offre de services

La directrice générale, greffière-trésorière, présente les services de la *Popote roulante* du Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe. Par le biais de ce service, les personnes âgées peuvent se procurer des repas à prix abordable.

Nous vous invitons à consulter le bulletin municipal de mars 2025 pour de plus amples détails.

### 11.3. Impôts 2024 — Clinique d'aide — Information

La directrice générale, greffière-trésorière, informe la population qu'une *Clinique d'impôt* 2024 sera offerte par la Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe du 3 mars au 30 avril 2025.

Ce service de préparation des impôts 2024 est gratuit. Vous devez prendre rendez-vous avant de vous présenter aux galeries de Saint-Hyacinthe.

Pour de plus amples informations, la population est invitée à consulter le bulletin municipal de mars 2025.

Le tout est soumis à titre d'information.

### 11.4. Comité Logemen'mêle — Portes ouvertes — 20 mars 2025 - 16 h — Invitation

Le Comité Logemen'mêle invite les élu(e)s à assister à l'inauguration de leurs nouveaux locaux le jeudi 20 mars 2025, à 16 h. Suivra un atelier d'information sur les droits et obligations des locataires à partir de 18 h 30.

Le tout est soumis à titre d'information.

### 11.5. Loisirs — Informations diverses

Les activités printanières et estivales des loisirs reprennent pour 2025. La directrice générale, greffière-trésorière, invite la population à surveiller le bulletin municipal et la page Facebook de la Municipalité pour connaître les dates d'inscriptions auxdites activités.

Les inscriptions sont en cours ou débiteront sous peu pour :

- les cours de la saison printanière — 31 mars au 13 avril 2025 ;
- le soccer — 24 février au 16 mars 2025 ;



- le camp de jour — 14 avril au 4 mai 2025.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-03-064

#### 11.6. Entretien des terrains de soccer — Contrat 2025 — Octroi

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis plusieurs années, la Municipalité fait entretenir les surfaces des terrains de soccer du parc Denis-Choquette ;

**CONSIDÉRANT** le contrat d'entretien pour la saison 2025 d'une somme de 7 847,50 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat pour 2024 était de 7 797,50 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Patrick Vizien

**APPUYÉ DE** : René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**D'OCTROYER** le contrat d'entretien des terrains de soccer pour 2025, à Multi-surfaces Giguère inc., d'une somme de 7 847,50 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

Monsieur René-Carl Martin, conseiller, indique qu'il faudra discuter avec le Village de Sainte-Madeleine de la piètre qualité de la patinoire cet hiver.

Monsieur René Poirier, conseiller, indique qu'il faudrait également qu'il fasse réparer les lumières sur leurs terrains de soccer avant le début de la saison.

Ces deux (2) points seront ajoutés à l'ordre du jour de la prochaine réunion de loisirs.

## 12. DOSSIERS DIVERS

2025-03-065

### 12.1. Organismes du milieu — Demande de soutien financier 2025 — Autorisation de versement

**CONSIDÉRANT** les demandes d'aide financière déposées par les organismes du milieu auprès de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** les demandes d'aide financière autorisées lors de l'adoption du budget 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de verser ces aides financières pour 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Patrick Vizien

**APPUYÉ DE** : Daniel Bouchard



et résolu à l'unanimité :

**DE VERSER** les aides financières établies pour 2025, à savoir :

- Cercle de Fermières de Sainte-Madeleine : 500 \$
- Club de l'Âge d'or de Sainte-Madeleine : 800 \$
- Groupe Scout 4<sup>e</sup> l'Avenir : 500 \$
- Chevaliers de Colomb : 250 \$

**ADOPTÉE**

### 12.2. Fondation Mira — Collecte de sang — Information

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la Fondation Mira tiendra sa collecte de sang annuelle le mardi 8 avril, de 10 h à 15 h 30.

Pour faire un don, vous devez vous inscrire sur le site Internet d'Héma-Québec.

Le tout est soumis à titre d'information.

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS

**Q :** Monsieur Maxime Cayer demande de répéter les montants consentis pour l'année 2025 aux organismes du milieu.

**R :** Madame la mairesse, Ginette Gauvin, répète les montants octroyés tout en expliquant les raisons des variations d'aide des différents organismes.

**Q :** Monsieur André Mousseau demande où en est rendu le dossier des abribus ?

**R :** La directrice générale, greffière-trésorière, indique que le processus d'appel d'offres pour l'installation des abribus est en cours. Ils seront installés pour l'été.

**Q :** Monsieur André Mousseau demande où en est rendu le dossier de construction d'un garage municipal et d'un hôtel de ville sur le terrain de la salle ?

**R :** La directrice générale, greffière-trésorière, explique que le dossier est prêt et que l'administration attend l'entrée en vigueur du projet de loi 86 qui leur facilitera la tâche pour faire accepter le projet auprès de la CPTAQ. La directrice générale, greffière-trésorière, explique tous les projets qui avancent. La mairesse, madame Ginette Gauvin, indique qu'il y aura des rencontres citoyennes où les dossiers seront expliqués plus longuement.

**Q :** Monsieur Maxime Cayer demande des précisions sur le dossier de l'hôtel de ville pour bien comprendre le processus qui sera suivi par la Municipalité ?

**R :** La directrice générale, greffière-trésorière, explique le processus en cours.

### 2025-03-066 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT** l'épuisement de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette



**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** la séance ordinaire du conseil municipal, de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, à 20 h 17.

**ADOPTÉE**

---

Madame Ginette Gauvin, mairesse

---

Madame Josée Vendette, directrice générale,  
greffière-trésorière